



FORMATION EN PRÉSENTIEL

# ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Dernière mise à jour le 15/07/2022.

## OBJECTIF

La certification valide la compétence complémentaire accueillir et accompagner la personne en situation de handicap. Pour cela, les apprenants pourront organiser les conditions de travail en lien avec les différents partenaires externes (Agefiph, DIRECCTE, Cap emploi, Services de santé au travail...) et la collaboration des parties prenantes qui seront en lien avec la personne en situation de handicap, en leur apportant les informations nécessaires à une meilleure compréhension, en revisitant avec eux les pratiques professionnelles en vue de les adapter à ses besoins spécifiques, afin d'obtenir un accueil ou une intégration optimale dans laquelle les acteurs se sentent associés et mobilisés. Ils pourront organiser l'aménagement de l'espace de travail de la personne en situation de handicap, en lien avec la politique handicap, en prenant en compte ses besoins spécifiques, en lui évitant toutes contraintes et obstacles en adaptant le cas échéant, les zones de déplacement et en lui facilitant si nécessaire les manipulations d'objets pour assurer un environnement de travail à la fois confortable et garant des règles de sécurité à respecter. Il est nécessaire d'étudier et d'aménager le poste de travail de façon personnalisée afin de prendre en compte les points clés pour assurer la sécurité et le confort (1).

## COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Apporter conseil à la structure
- Accueillir et accompagner une PSH.
- Utiliser différentes méthodes de communication adaptée.

## PUBLIC CONCERNÉ

La certification s'adresse à tous professionnels, et en particulier à ceux occupant des fonctions managériales, concernés par les missions et engagements « Handicap » de l'entreprise, tant au niveau de l'intégration et l'accompagnement de collaborateurs en situation de handicap que dans le cas d'accueil de visiteurs (clients, partenaires...)

## MODALITÉS D'ACCÈS

15 jours

## MODALITÉS DE DÉROULEMENT

<b>Tarif</b>	<b>1700 € NET</b> par participant
<b>Réf.</b>	<b>F-PSH-I</b>
<b>Contact</b>	0950412583 contact@fipsformation.fr www.fipsformation.fr

## PRÉ-REQUIS

- La certification s'adresse à tous professionnels, et en particulier à ceux occupant des fonctions managériales, concernés par les missions et engagements « Handicap » de l'entreprise, tant au niveau de l'intégration et l'accompagnement de collaborateurs en situation de handicap que dans le cas d'accueil de visiteurs (clients, partenaires...)

## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Accessible PSH.

## MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS



## DE L'ACTION DE FORMATION

en intra ou inter

Simulateur de handicap, réalité virtuelle.



Niveau

**Autres formations  
professionnelles continues**



Modalité

**Présentiel**



Effectif par session

**4 mini > 10 maxi**



Durée

**35 heures / 5 jour(s)**



## PROGRAMME

- porter un regard neuf sur les situations de handicap
  - comprendre les besoins des personnes en situation de handicap
  - repérer les situations problématiques
  - anticiper les difficultés ou les insatisfactions
  - appréhender les missions du référent dans son organisation
  - accueillir les personnes en situation de handicap dans l'entreprise
  - permettre le dialogue pour participer au maintien dans l'emploi
  - conseiller ses collaborateurs dans la limite de ses responsabilités
  - conseiller les salariés comme les dirigeants
  - impliquer des équipes dans la démarche d'intégration et d'inclusion
  - suggérer des actions de sensibilisation et de prévention
  - choisir de s'engager ou non comme référent dans son entreprise
- Connaître le contexte légal du Handicap en France
- Quel est le parcours des personnes en situation de handicap
- Qualiopi et la démarche Handicap
- Avoir une démarche « handi accueillante

## LES PLUS

Formation permettant une vraie prise de conscience et une autonomie dans l'accueil et le conseil.

### INTERVENANT(S)

Expert sur les sujets du handicap et sur la réglementation.

### ÉVALUATION

Epreuve orale. Questions/réponses avec les membres du jury 15minutes., Epreuve pratique d'accompagnement d'une personne en situation de handicap avec proposition de solution au moins 2. 20 minutes, Etude de cas pratique réelle (choisi par le candidat) ou fictive (proposé par l'organisme certificateur) portant sur l'organisation de l'entreprise ou d'un département de l'entreprise, au niveau de l'accueil, l'intégration et l'accompagnement de nouveaux salariés en situation de handicap avec soutenance orale et production d'un rapport écrit. 1H de préparation et 20 minutes de restitution.

### ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de formation